

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 11 mars à vingt heures trente,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de FERÉ-CHAMPENOISE, en séance publique, sous la présidence de M. Bernard POIREL.

Monsieur le Président procède à l'appel des délégués.

Étaient présents tous les délégués suivants :

COURJAN JF. - GUILLAUME P. - NICLET I. - GONCALVES A. - JACOB M. - MUSSET O. - ROUSSELLE A. - RADET C. - RONDEAU P. - BOULARD R. - CHARLOT Y. - JACQUET P. - MANGEARD P. - LEGRAND B. - BREGEON C. - BRETON P. - POUCEINEAU E. - REMY P. - PARENT S. - GORISSE G. - EGOT B. - GARNESSON P. - BIJOT B. - POIREL B. - SIMONNET J. - DEBAIRE A. - DOC D. - LAURENT P. - BARBIER P.

Excusés non représentés :

MATHELLIER JP. - MATHELLIE T. - PETIT J. - MANCE V.

Madame Odile MUSSET est élue secrétaire de séance.

A noter la présence de Mesdames GRAS et LAURENT.

Suite aux interrogations de plusieurs élus concernant les services proposés par la Maison de l'Habitat lors du précédent conseil communautaire, Monsieur le Président propose à Madame Hélène PAULY, coordinatrice de la maison de l'habitat, de présenter le dispositif.

Le périmètre d'intervention englobe les PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural) du Pays de Brie d'Epernay Terres de Champagne et du Pays Brie et Champagne soit 215 communes pour 121 797 habitants.

Les objectifs de la Région Grand-Est, d'ici 2050, sont d'atteindre 38 700 logements par an en rénovation globale (objectif bâtiment basse consommation).

17 480 propriétaires, au-dessus des seuils de l'ANAH donc hors OPAH, ont un logement dont l'étiquette est E, F ou G.

7 100 ménages sont en précarité énergétique, 14 300 si l'on prend en compte le phénomène d'auto restriction.

73 % des situations de précarité énergétique correspondent à des ménages en maisons individuelles construites avant 1975.

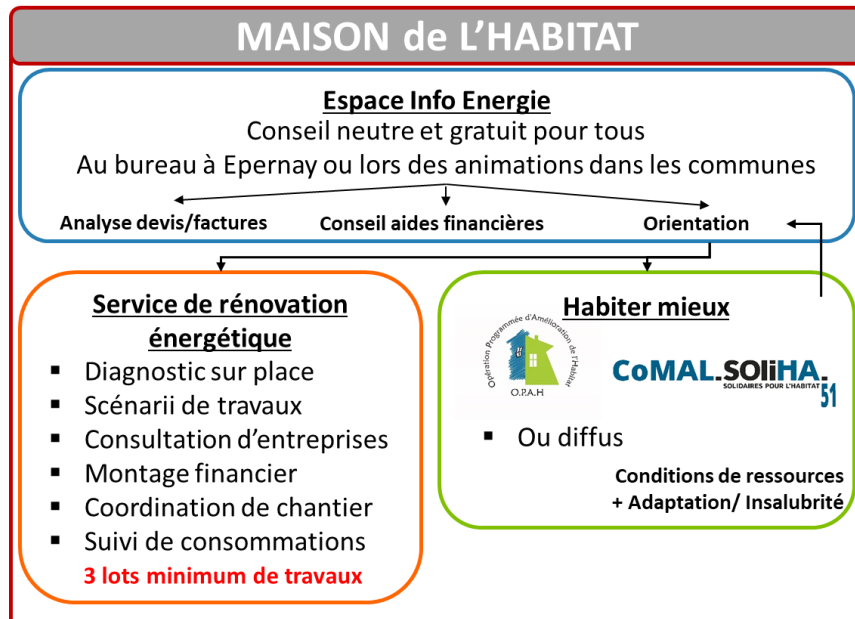
1 323 entreprises du bâtiment, dont 305 entreprises (23%) sont **Reconnues Garantées** de l'**Environnement** (RGE) sur le territoire.

Concernant le fonctionnement de la maison de l'habitat, l'équipe est composée de trois personnes :

- Hélène PAULY, coordinatrice
- Alexandre PEAN, conseiller info énergie
- Mohamed Ali YAHYAOU, conseiller rénovation

Compte tenu de l'effectif, il est impossible de se déplacer pour tous les projets de rénovation.

Les services de la maison de l'habitat :



L'espace info énergie

- Service d'information et de conseil, indépendant et gratuit :

- Maîtrise de l'énergie
- Réduction des consommations d'énergie
- Développement des énergies renouvelables
- Prévention des ressources naturelles
- Incitation aux comportements éco-responsables

- Entretiens individuels en rendez-vous, par téléphone, mail.

- Possibilité d'une évaluation énergétique en ligne

- Centre de ressources : brochures, échantillons, maquettes...

- Animations en partenariat avec les instances locales : élus, associations, CCAS, CIAS...

- Mise en œuvre d'actions ciblées telles que la semaine de l'énergie

Bilan 2018 de l'espace info énergie :

Depuis le 27/09/2018, 135 personnes ont été accompagnées avec un entretien personnalisé d'environ 30 minutes.

Le conseiller, depuis sa prise de poste, a accueilli 623 personnes à travers différentes manifestations, participé à 21 réunions (cadrage, informations, techniques) soit 758 foyers informés et 900 documents remis.

Le bus, financé et partagé par le Pays d'Epernay et par des partenaires allemands, circulent sur les manifestations (foires, marchés...).

La plateforme de rénovation peut proposer des balades thermiques pour analyser les déperditions thermiques dans une commune ou groupement, dans un quartier (exemple de la rue haute à Sézanne). Cette action gratuite a pour objectif de susciter des projets de travaux auprès des administrés. Elle ne pourra, en aucun cas, se faire de façon individuelle.

Les logiciels utilisés permettent, grâce à différents paramètres (date de construction, les matériaux utilisés...), de réaliser une simulation de diagnostic énergétique sans se déplacer.

Le service de rénovation énergétique

Conditions d'accès :

- Pour les particuliers occupants ou bailleurs, ainsi que syndicats de copropriétés
- Logement situé sur l'une des 215 communes des Pays d'Epernay et de Brie et Champagne
- Pour 3 lots de travaux minimum : isolation des combles / des murs périphériques / du plancher bas, chauffage, menuiseries + ventilation obligatoire

Avec un objectif Bâtiment Basse Consommation (BBC)

Travaux réalisés exclusivement par les entreprises référencées à la Maison de l'Habitat (*engagements formalisés par la signature d'une convention*).

Organisation du service :

- 1 – Premier contact avec l'espace info énergie : identification d'un projet de rénovation globale performante
- 2 – Etude thermique : réalisation d'une visite et d'une étude pour identifier les axes d'amélioration du logement et proposer des scénarii de rénovation
- 3 – Contact entreprises : appel à devis auprès d'entreprises partenaires sur la basse du scénario de rénovation
- 4 – Sélection d'une équipe et montage financier : accompagnement du particulier dans l'analyse des devis et aide à la constitution des dossiers administratifs
- 5 – Suivi de chantier : au cours du chantier, organisation de visites pour vérifier la conformité des travaux réalisés.
- 6 – Suivi des performances : après la réception du logement, le conseiller info énergie suit au plus près les dépenses énergétiques, pour aider à mieux utiliser le logement.

Ingénierie administrative et financière

Pour les particuliers :

- Tiers financement avec une aide au déblocage d'éco-prêts à taux 0% et de prêts travaux, en partenariat avec les agences bancaires locales
- Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie
- Aide au montage des dossiers de demande de subvention (hors ANAH)
- Aide aux demandes d'autorisation (urbanisme, assainissement non collectif, etc.)

Pour les entreprises :

- Avance de fonds
- Aide à l'obtention / renouvellement de la Reconnaissance Garant de l'Environnement (RGE)

- Edition de pièces types et contrôle des pièces (devis, factures, attestations, etc.)
- Montage et financement de formations

Depuis le 27 septembre 2018, 13 projets ont été suivis par le service de rénovation énergétique, aucun dans le périmètre de la communauté de communes du Sud Marnais.

Madame PAULY présente un exemple de diagnostic réalisé.

Les entreprises référentes :

- Proposer aux particuliers une sélection d'entreprises locales, engagées dans une démarche qualité permettant d'atteindre le BBC (Bâtiment Basse Consommation).
- Contractualisation entre la Maison de l'Habitat et les entreprises volontaires
 - Reconnues RGE
 - Détenant une expertise dans la rénovation BBC et/ou prêtes à faire monter en performance leurs salariés
 - Partageant l'approche de la rénovation globale et performante proposée par le service de rénovation énergétique

Objectif : généraliser la rénovation globale et performante

Ces entreprises bénéficient de formations permettant de partager une vision commune de la rénovation BBC, d'améliorer les gestes techniques, d'approcher les techniques de l'étanchéité à l'air (plateaux Praxibat Grand Est).

Suite aux différentes remarques, le comité de pilotage pourra apporter des améliorations sur la mise en relation.

Monsieur BOULARD en a déjà fait la remarque au Président du PETR. Il estime que l'on nous a vendu du rêve. L'idée initiale était de toucher des personnes qui n'entraient pas dans le dispositif OPAH. Le coût de 35 centimes d'euro par habitant ne permet pas, en effet, de pouvoir réaliser des visites dans toutes les habitations. Nous nous sommes trompés d'objectif. L'action a bien été vendue.

Madame DELAITRE rappelle la situation qu'elle a vécue avec la demande de diagnostic. Elle n'a pas attendu après la maison de l'habitat pour réaliser des travaux. Simplement elle attendait des conseils, en vain.

Monsieur BOULARD explique qu'il est possible de faire appel à d'autres organismes privés moyennant une prestation.

Monsieur JACOB estime que le dispositif a bien été vendu aux élus. Madame PAULY n'y est pour rien. Les élus du PETR n'ont pas compris le dispositif sur les économies d'énergie.

Madame PAULY comprend la déception. Mais elle est en incapacité de répondre à l'ensemble de la demande. Mais le conseil existe.

Monsieur BOULARD demande à Madame PAULY des informations sur l'isolation à 1 €.

Le dispositif d'isolation à 1 € est lié aux certificats d'économie d'énergie, basé sur le principe du pollueur-payeur. Les entreprises telles que ENGIE, TOTAL, Carrefour y participent. Elles doivent s'acquitter des amendes s'il n'y a pas d'économies

d'énergie réalisées chez les particuliers. Pour s'en justifier, elles doivent fournir des factures de travaux peu chers, passant par des intermédiaires éphémères à bas prix. Certains travaux sont soumis à conditions de ressources et pas d'autres. Les règles changent régulièrement. L'objectif est de réaliser de gros volumes de travaux. Il n'y a pas de devis, pas d'assurances. Et les travaux ne sont souvent pas réalisés dans les règles de l'art avec souvent des malfaçons. Malgré beaucoup de retours négatifs, l'Etat poursuit l'opération.

Monsieur REMY a été contacté par la maison de l'habitat.

Madame PAULY assure que la maison de l'habitat n'effectue aucune démarche téléphonique. Elle n'a pas la main sur ces appels intempestifs.

Monsieur le Président remercie Madame PAULY pour son intervention. Cette dernière quitte la séance.

Monsieur le Président estime que l'on nous a vendu du rêve aussi avec la rénovation de la ligne capillaire. Aujourd'hui, la SNCF a un délai de 6 jours pour faire un train. Conclusion, les coopératives font appel à des transporteurs routiers, hormis TEREOS. Quel est l'intérêt d'avoir investi dans ces travaux ?

Monsieur LEGRAND rappelle que les délais de la SNCF sont inchangés. Seulement certaines coopératives n'ont plus le matériel pour charger les trains.

Monsieur BOULARD remarque que peu de trains circulent entre Sézanne et Esternay.

Monsieur le Président, annonce l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 février 2019
- Intervention de la maison de l'habitat

PROJETS DE DELIBERATIONS

- Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancien aérodrome de Marigny
- Autorisation de signature d'un emprunt pour les travaux de voirie à Connantre (rues des Menues Dîmes et de la gare)

- Rapports des commissions
- Informations et questions diverses

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil communautaire du 11 février 2019. Aucun conseiller ne se manifeste. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

201903 13 Projet de centrale photovoltaïque sur l'ancien aérodrome de Marigny
--

Monsieur le Président explique que le projet a été retenu par la Commission de Régulation de l'Energie lors du dernier appel d'offres. Dans ce cadre, il souhaite

prendre une délibération sur la forme pour acter l'engagement de la communauté de communes dans ce projet.

Toutefois, et suite à l'article paru dans le journal l'Union du samedi 9 mars 2019, des incertitudes reposent sur les délais de réalisation des fouilles archéologiques sur le futur site du poste source à Faux-Fresnay. Les découvertes font craindre des fouilles approfondies et donc des délais plus longs. Ces retards risquent d'être bloquants pour le raccordement de la centrale photovoltaïque mais aussi pour tous les autres projets éoliens alentour.

Monsieur le Préfet de la Marne attend le rapport de l'INRAP pour prendre position. Une réunion sera organisée en sous-préfecture d'Epernay le 24 avril prochain.

Monsieur le Président souhaite rester vigilant quant aux incertitudes du raccordement, du financement et donc à la levée du droit de priorité. Toutes ces décisions feront l'objet de délibérations complémentaires, en fonction de l'avancement du projet.

Après débat, le conseil communautaire se déclare FAVORABLE à la poursuite du projet de centrale photovoltaïque de Marigny.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

201903 14 Autorisation de signature d'un emprunt pour les travaux de voirie rues des Menues Dîmes et rue de la gare à Connantre
--

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 188 000,00 EUR.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 188 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements liés aux travaux des voiries rues des Menues Dîmes et de la gare à Connantre

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant : 188 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 07/05/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Conseil communautaire du 11 mars 2019

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,47 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil communautaire.

Rapports des commissions

Pas de rapports de commissions.

Informations et questions diverses

- Le SYVALOM, réunion du 11 mars 2018

Monsieur BOULARD, après avoir débattu au sein du syndicat, des orientations budgétaires, informe d'une augmentation de 2 % sur la tarification. Il a des craintes quant à la redevance et à l'avenir. La délibération de la communauté de communes prise en décembre dernier ne prend pas en compte cette hausse.

Par ailleurs, d'autres problèmes vont survenir avec la gestion des nouveaux plastiques, les nouvelles consignes de tri et les filières.

La Chine a fermé ses portes pour le traitement de certains déchets. Quid du recyclage.

Des tas de mâchefer sont actuellement stockés au SYVALOM. Une réunion est prévue lundi 18 mars pour trouver preneurs. Seul le transport est à régler. Auparavant ces matériaux étaient utilisés en sous-couche pour la voirie. La demande dépend des ingénieurs de travaux publics. Un certificat de non-pollution sera édité, y compris pour les nappes phréatiques.

Le budget du SYVALOM est de 22 152 000 €.

- OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat)

Les dossiers connaissent un retard de 2 mois, suite à un arrêt médical de Madame MIRANDEL.

Une nouvelle communication sera relancée dans le prochain journal communautaire à paraître en avril prochain.

- Répartition des sièges dans les conseils communautaires

Dans la foulée des élections municipales, dans un an, les nouveaux conseils communautaires se réuniront. Mais dès à présent, les EPCI (Etablissements publics de Coopération Intercommunale) doivent décider avant le 31 août prochain du nombre et de la répartition des sièges de leur futur conseil communautaire, qui devront être validés par arrêté préfectoral avant le 31 octobre.

Monsieur le Président propose de prendre la délibération en mai.

	droit commun	répartition actuelle
FERE CHAMPENOISE	12	10
CONNANTRE	6	5
PLEURS	4	4
FAUX-FRESNAY	1	2
BROUSSY-LE-GRAND	1	2
BANNES	1	2
CONNANTRAY-VAUREFROY	1	1
CORROY	1	1
GOURGANÇON	1	1
ANGLUZELLES ET COURCELLES	1	1
MARIGNY	1	1
THAAS	1	1
EUVY	1	1
OGNES	1	1
Total	33	33

Le simulateur proposé par l'AMF (l'Association des Maires de France) démontre qu'il est possible de rester sur la répartition actuelle. Le nombre maximum de sièges à répartir est de 37.

- Compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations)

Monsieur le Président souhaite dissoudre de Syndicat du Bassin de la superbe (SIAH) au 31 décembre 2019. Un rendez-vous a eu lieu en ce sens avec le SDDEA (Syndicat Départemental Des Eaux de l'Aube) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Grâce au comité de politique de l'eau, les élus locaux resteront « maîtres du jeu » au sein du SDDEA.

- Syndicat Mixte Intercommunal du Mont Août (SMIDEP)

Pour éviter une augmentation du prix de l'eau, Monsieur le Président souhaite délibérer avant le 30 juin 2019 pour refuser le transfert de la compétence à la

communauté de communes. Il rappelle que, sauf modification législative, le transfert sera effectif au 1^{er} janvier 2026.

- Agression verbale du docteur NONO KOUAMOOU

Jeudi 7 mars 2019, le docteur NONO KOUAMOOU a été victime d'agression verbale de la part d'une patiente. Le docteur a eu beaucoup de mal à se remettre de cette situation grave et inadmissible.

Le CIAS a également été victime d'une agression verbale, il y a quelques mois. Une alarme a été installée depuis.

Peut-être faudrait-il réfléchir à l'installation d'un dispositif similaire pour le médecin, ou bien un bouton d'urgence sur le téléphone.

- Installation du médecin généraliste à la maison médicosociale de la Saule

Les démarches administratives sont en cours. Le docteur devrait pouvoir commencer à exercer aux environs du 20 mars.

Dans le cadre de son droit à l'information, la communauté de communes informera la presse locale de l'arrivée du nouveau médecin.

- SAFER : réserves foncières

La communauté de communes s'est positionnée sur des parcelles à Fère-Champenoise (3 ha 25 a 70 ca) et à Clamanges (55 a 30 ca).

L'estimation financière est en cours.

D'autres réserves foncières seraient bientôt disponibles sur le territoire. A suivre...

- Assemblée générale de la mémoire Fertonne le jeudi 7 mars 2019.

Cette année, le thème d'exposition retenu pour la foire de Sainte Catherine porte sur le 90^{ème} anniversaire l'association de la Fertonne Basket.

- Situation du marché du travail.

Le compte rendu du comité technique d'animation de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique) du 15 janvier 2019 fait état d'une situation alarmante pour le territoire.

L'augmentation du chômage sur le Sézannais se confirme pour l'année 2018 : +1,6% sur un an. La situation s'est fortement dégradée pour la CCSM, +9,8% alors que les CC Sézanne Sud-Ouest Marnais et Brie Champenoise connaissent un recul.

Les élus souhaiteraient connaître le taux de chômage de la communauté de communes. La communication sera donnée au prochain conseil.

La séance est levée à 22h00.